

publié S.O.S. 2006  
vol 2006 P 3368

PREFECTURE DE LA REGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS  
Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
2, rue Jacquemars Gielée  
59039 LILLE CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE  
  
LE PREFET  
DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS  
PREFET DU NORD

ARRETE  
portant inscription au titre  
des Monuments Historiques de  
la bourloire du cercle Saint-Joseph  
20 place Roger Salengro  
à NEUVILLE-EN-FERRAIN (59)

OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL  
DE LA LEGION D'HONNEUR

COMMANDEUR DANS L'ORDRE  
NATIONAL DU MERITE

Vu le code du Patrimoine, livre VI, titre 2, section 2 ;

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2003 portant formation de la Commission régionale du Patrimoine et des Sites ;

Vu la Commission régionale du Patrimoine et des Sites entendue en sa séance du 19 janvier 2006 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la bourloire du cercle Saint Joseph, située 20 place Roger Salengro à Neuville-en-Ferrain (59) présente un intérêt du point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison du témoignage de la tradition d'un jeu régional dans son architecture d'origine ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

#### ARRETE

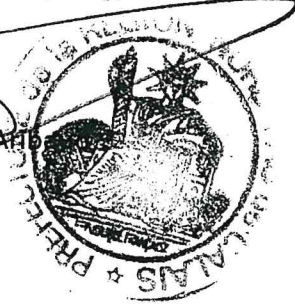
**Article 1<sup>er</sup>** – Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, la bourloire du cercle Saint Joseph, située 20 place Roger Salengro à Neuville-en-Ferrain (59) et figurant au cadastre section AA parcelle 389, d'une contenance de 7 ares et 80 centiares, et appartenant à l'ASSOCIATION DE GESTION IMMOBILIERE DU DIOCESE DE LILLE depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956. L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE est une association culturelle dont le siège se situe 68 rue royale à Lille, constituée au terme des statuts établis sous seing privé à Lille, le 26 décembre 1925, déclarée à la préfecture du Nord en date du 30 décembre 1925 sous le numéro 1804 et publiée au journal officiel des 18 et 19 janvier 1926, numéro de SIRET 783 713 498 000 13.

**Article 2** - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 19 AVR. 2006

Jean AFB



Pour amputation,  
Le Chef de Bureau



Christelle CARLIER